

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 4 septembre 2025

Recours devant le Conseil d'Etat : la Ministre de la transition écologique doit tenir ses engagements en faveur des chasses traditionnelles aux filets

L'association One Voice a demandé au Conseil d'Etat de suspendre l'arrêté autorisant la capture d'alouettes des champs aux pantes (filets horizontaux), 24 heures après sa publication au Journal officiel le 2 septembre.

Nous avons travaillé durant plusieurs mois avec le ministère de la Transition écologique et l'appui de la Fédération nationale des chasseurs, à la rédaction d'un nouvel arrêté consolidé répondant en tous points aux critères de la Directive Oiseaux.

Dans le même temps, nous apprenons que d'autres recours ont été déposés pour obtenir la suspension des chasses traditionnelles de la palombe aux pantes et aux pantières (filets verticaux), alors même que les services du ministère de la Transition écologique nous assuraient depuis plusieurs mois de l'absence de demande d'abrogation de ces chasses, hormis pour le département du Gers.

Une telle légèreté est inacceptable et incompréhensible !

Rappelons que la ministre de la Transition écologique s'est engagée devant les parlementaires en mai dernier, à défendre coûte que coûte ces chasses aux filets du Sud-ouest.

En réponse à une question au gouvernement en février dernier, elle avait expliqué qu'elle « allait fermement défendre la chasse à la palombe aux filets, et apporter les arguments pour prouver que cette chasse traditionnelle (...) a toute sa place en France ».

Il n'y a plus qu'à ! Ces engagements doivent être tenus, y compris pour la tenderie aux vanneaux dans les Ardennes !

Les services du ministère doivent assurer une défense sans faille de ces chasses patrimoniales devant le conseil d'Etat qui se prononcera dans les semaines à venir, en pleine saison de chasse.

Nous interviendrons bien évidemment à leurs côtés à la barre.

Face à nos détracteurs, nous ne lâchons rien !